



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 21 août 2023, à savoir :

- Règlement numéro 23-572 modifiant le Règlement de lotissement relativement aux fins de parc ;
- Règlement numéro 23-576 modifiant le Règlement numéro 15-441 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- Règlement numéro 23-577 instituant le programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie pour les propriétés résidentielles.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 septembre 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale